

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

INTERVENTIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT



PROGRAMME 162

INTERVENTIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Jean-Benoît ALBERTINI

Secrétaire général du ministère de l'Intérieur

Responsable du programme n° 162 : Interventions territoriales de l'État

Le programme des interventions territoriales de l'État (PITE) est composé de sept actions régionales ou interrégionales, de nature interministérielle et territorialisée, caractérisées par la nécessité d'une rapidité d'action de l'État ou d'accélération d'un plan reposant sur de multiples composantes.

Ce programme met à disposition des acteurs locaux de l'État une enveloppe budgétaire unique « fongibilisée » en provenance de programmes multiples, contributeurs aux différentes actions.

La fongibilité au sens du PITE permet de bénéficier à la fois de souplesse dans la gestion de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque action et d'une réactivité accrue pour ajuster en cours d'année l'affectation des crédits aux priorités opérationnelles et à l'avancée des différentes mesures.

Compte tenu de la nature particulière du programme, composé de plans gouvernementaux distincts, le suivi de la performance est réalisé au travers d'un objectif associé à un ou plusieurs indicateurs pour trois actions. En 2020, les résultats des indicateurs de performance témoignent d'une consolidation de la performance par rapport à l'exercice précédent, exception faite des indicateurs relatifs à la chlordécone : compte tenu des résultats 2019 relativement favorables sur deux des trois sous-indicateurs, les résultats 2020 sont ainsi en léger retrait par rapport à l'année précédente tout en s'inscrivant dans une trajectoire pluriannuelle en amélioration.

Le programme a ainsi poursuivi en 2020 la mise en œuvre des mesures répondant aux principaux enjeux de chaque action et accueilli deux nouvelles actions :

- L'action 02 « Eau et agriculture en Bretagne » s'attache à améliorer la qualité de l'eau en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire les atteintes à l'environnement et à respecter les normes nationales et européennes. Elle a notamment permis, depuis 2010, la fin du contentieux européen au titre de la qualité des eaux potables qui avait valu à la France une condamnation en 2001 par la Cour de justice des communautés européennes. L'année 2020 conforte les mesures mises en œuvre, notamment dans le cadre des projets de territoire du deuxième plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV2) pour la période 2017-2021.

- L'action 04 met en œuvre le « Programme exceptionnel d'investissements (PEI) en faveur de la Corse » qui vise à combler les retards de développement de l'île par une mise à niveau de ses équipements publics structurants. L'année 2020 poursuit la mise en œuvre des mesures inscrites au PEI, dont la prolongation de deux ans prévue par l'article 234 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a permis d'achever la programmation des opérations.

- L'action 06 « Plan d'action gouvernemental pour le Marais poitevin » entend préserver le patrimoine naturel en combinant la mise en œuvre d'un site « Natura 2000 » et d'une opération « Grand site de France », la reconquête du label de parc naturel régional (PNR) et le respect de la directive cadre sur l'eau. L'obtention du label « Grand site de France » en 2010, du label PNR en 2014, et la consolidation de l'objectif de développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement tout en améliorant la gestion hydraulique du marais illustrent la réussite de cette action qui arrive à son terme. L'année 2020 est consacrée au solde des dernières opérations.

- L'action 08 « Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone en Martinique et en Guadeloupe » vise à répondre aux risques liés à la contamination des sols par ce pesticide. La seconde partie du Plan III, pour la période 2017-2020, intègre une logique à plus long terme de développement durable des territoires. L'année 2020 est

consacrée, d'une part à la mise en œuvre de la feuille de route 2019-2020 pour renforcer les mesures du plan chlordécone III et, d'autre part, à l'élaboration concertée du plan IV pour la période 2021-2027.

- L'action 09 « Plan littoral 21 » traduit la mobilisation de l'État en faveur du développement du territoire littoral de l'Occitanie dans le cadre du "Plan Littoral 21 pour la Méditerranée" dont l'accord-cadre a été signé en mars 2017 entre l'État, la région Occitanie et la Caisse des dépôts et consignations. Elle vise à produire un effet levier significatif pour ce territoire. En 2020, des projets sont accompagnés pour chacun des trois objectifs du plan : la résilience écologique, le développement économique et la cohésion sociale en valorisant et développant l'existant.

- L'action 10 « fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » porte, à compter de 2020, la majorité des mesures inscrites, au titre de la participation de l'État, dans le contrat de convergence et de transformation (CCT) de la Guyane pour la période 2019-2022, signé le 8 juillet 2019 avec le président de la collectivité, en vue de réduire les écarts de développement avec l'Hexagone. Elle met en œuvre les opérations prévues pour les cinq volets du contrat : cohésion des territoires, mobilité multimodale, territoires résilients, territoires d'innovation et de rayonnement et cohésion sociale et employabilité.

- l'action 11 « reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire », inscrite au contrat d'avenir des Pays de la Loire signé le 8 février 2019 par le Premier ministre et la présidente du conseil régional, permet à l'État de poursuivre et intensifier son action, à compter de 2020, pour répondre aux enjeux écologiques, économiques, d'aménagement du territoire et de santé publique liés à la qualité des eaux ligériennes très dégradée.

Par ailleurs, la consolidation de la gouvernance du programme se poursuit avec la tenue du comité national de suivi, mais également de réunions de dialogue de gestion systématiques regroupant d'une part l'ensemble des ministères parties prenantes aux actions du PITE, et d'autre part les services des préfectures de région chargés de leur mise en œuvre.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne
INDICATEUR 1.1	Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes
OBJECTIF 2	Assurer une remise à niveau des équipements structurants de la Corse
INDICATEUR 2.1	Qualité des équipements structurants de la Corse
OBJECTIF 3	Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone
INDICATEUR 3.1	Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne

INDICATEUR

1.1 – Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes	mg/L	39,2	36,1	34,1	34,4	36,1	34,99

Commentaires techniques

Source : DREAL

Mode de calcul : Moyenne des concentrations en nitrates dans les cours d'eau contributeurs de chaque baie (exprimées en quantile 90, en mg/L).

Xi = quantile 90 de la concentration en nitrates du cours d'eau i de chaque baie

(0 < i < n ; n = nombre de cours d'eau pris en compte)

Indicateur pour l'ensemble des baies $\Sigma(X_i)/n$

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif de l'action 2 « Eau et agriculture en Bretagne » est d'améliorer la qualité de l'eau en Bretagne en incitant les agriculteurs et les autres acteurs économiques à réduire l'impact négatif de leurs activités sur l'environnement afin de respecter les normes nationales et européennes.

Cet objectif est assorti d'un indicateur relatif plus spécifiquement aux baies citées dans le SDAGE Loire Bretagne et bénéficiant d'un plan d'action spécifique dans la lutte contre les algues vertes.

Les résultats 2020, légèrement supérieurs à la prévision, montrent néanmoins une stabilisation de la baisse constatée depuis 2017 (également constatée sur l'ensemble des données concernant la Bretagne depuis 2014). Ils doivent être interprétés au regard de la pluviométrie, particulièrement importante en juin et en octobre/novembre par rapport aux normales 1981-2020, qui a entraîné un fort lessivage de l'azote.

OBJECTIF

2 – Assurer une remise à niveau des équipements structurants de la Corse

INDICATEUR

2.1 – Qualité des équipements structurants de la Corse

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Gain de temps de parcours sur les grands axes routiers de Corse	Unité de temps	2h40	2h45	2h50	2h50	2h50	2h55

Commentaires techniques

Source des données : DREAL

Mode de calcul :

Le gain de temps de parcours sur les grands axes routiers de Corse correspond au gain réel en temps de trajet, cumulé depuis le début des opérations du PEI sur les routes territoriales, et déterminé au moment de la mise en service de l'infrastructure.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La mise en service du boulevard urbain sud Porto Vecchio (5 minutes de gain) a fait évoluer l'indicateur à la hausse pour atteindre 2h50 en 2020.

OBJECTIF

3 – Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone

INDICATEUR

3.1 – Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés des denrées végétales	%	0,0375	1,46	3,13	2,54	2,55	0,5
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées animales d'origine terrestre	%	0,0156	1,97	1,7	2,51	2,40	0,7
Taux de non-conformité des analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance orientés de la production halieutique	%	0,1372	3,16	11,59	2,76	5,18	3,5

Commentaires techniques

Source des données : Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Mode de calcul :

- au numérateur : nombre d'analyses réalisées non conformes aux limites maximales de résidus de chlordécone ;

- au dénominateur : nombre d'analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées végétales, animales d'origine terrestre ou issues de la production halieutique.

Le choix a été fait de ne s'appuyer que sur les résultats des plans de surveillance et de ne pas prendre en compte les résultats des plans de contrôle.

En effet, les plans de contrôle sont liés à une suspicion de contamination et ont vocation à être dirigés en premier lieu sur les produits ou pratiques présentant un risque de contamination avéré. L'augmentation du taux de non-conformité dans le cadre des plans de contrôle peut donc signifier à la fois un non respect des mesures de prévention et/ou une bonne efficacité et un bon ciblage des plans de contrôle. Un indicateur fondé sur ce taux donnerait une appréciation biaisée de l'exposition des populations.

A l'inverse, les plans de surveillance, pris en compte ici, concernent l'ensemble des denrées alimentaires produites ou mises sur le marché. Ils peuvent cependant être orientés sur une région susceptible de produire des aliments contaminés, les plans de surveillance ayant aussi pour objectif d'identifier les facteurs de risque de contamination et les mesures de prévention adaptées. Une baisse du taux de non-conformité traduira donc a priori une diminution du risque de mise sur le marché d'aliments fortement contributeurs de l'exposition des populations, ce qui correspond à l'objectif de l'action.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif principal de cette action consiste à réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe à la chlordécone. L'atteinte de cet objectif peut être évaluée grâce à l'indicateur relatif au taux de non-conformité des

analyses réalisées dans le cadre des plans de surveillance des denrées consommées ou mises sur le marché d'origine végétale, animale, et issues de la production halieutique. Bien que l'ensemble des actions du plan chlordécone concourent à réduire l'exposition des populations, les leviers mobilisés concernent plus directement les mesures de soutien, de structuration et d'encadrement des filières de production locale pour parer à la contamination des denrées produites et mises sur le marché.

D'une manière générale, les valeurs de l'indicateur 3.1 sont caractérisées par une forte variabilité inter-annuelle, liée à un échantillon relativement restreint et à l'impact important que peuvent avoir certaines non-conformités identifiées ponctuellement. Aussi, cet indicateur doit être analysé en termes de tendance, sur plusieurs années, d'autant que l'année 2019 avait été marquée par des résultats très favorables des indicateurs 3.1 a et 3.1 b.

Les données présentées sont relatives à l'ensemble des résultats cumulés des plans de surveillance de Guadeloupe et de Martinique.

Indicateur 3.1 a :

Le taux de non-conformités moyen observé sur les denrées végétales en Martinique et en Guadeloupe est de **2,55 % en 2020**, soit en hausse par rapport à l'année précédente (1,46% en 2019).

Au total, 470 prélèvements ont été réalisés, dont 300 par les DIECCTE et 170 par les DAAF. Compte tenu de la crise sanitaire, les objectifs de contrôle ont été revus à la baisse.

Les non-conformités sur les denrées végétales ont été constatées au stade commercialisation, sur des légumes racines (12 non-conformités).

Une disparité est observée entre les deux îles, avec 1,35 % de non-conformités constatées en Martinique contre 6,58 % en Guadeloupe. Cette tendance s'inscrit dans la durée puisqu'elle a été observée en 2018 et 2019. D'une manière générale, elle peut s'expliquer par une place plus importante des petits distributeurs (primeurs) en Guadeloupe, alors que les grandes surfaces restent le premier circuit d'approvisionnement en fruits et légumes en Martinique. Le résultat pour l'année 2020 est lié aux contrôles plus soutenus sur les étals de bord de route en Guadeloupe.

Indicateur 3.1 b :

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées animales terrestres (abattoirs, volailles et œufs) en Martinique et en Guadeloupe est de **2,40 % en 2020**. La hausse de non-conformités constatée (1,97 % en 2019) s'explique essentiellement par l'abaissement des valeurs de gestion appliquées en matière de chlordécone sur les denrées carnées (arrêtés relatifs aux limites maximales applicables aux résidus de chlordécone du 29 janvier 2019 et du 23 mai 2019).

Sur les 958 prélèvements réalisés au total, 23 non-conformités ont été constatées dont 20 en Martinique et 3 en Guadeloupe. Les non conformités portent majoritairement sur les bovins et les œufs.

À noter que la crise sanitaire a entraîné pendant le confinement une diminution drastique de la fréquence des vols à destination de la métropole et une forte réduction d'activité des laboratoires d'analyses. Pendant cette période, seuls les prélèvements pour analyses libératoires des plans de contrôle renforcés (PCR) à l'abattoir ont pu être maintenus. En dépit de cette situation, le niveau des contrôles est resté élevé.

Indicateur 3.1 c :

Le taux de non-conformité moyen observé sur les denrées halieutiques en Martinique et en Guadeloupe est de **5,18 % en 2020**, soit une hausse par rapport à 2019 (3,16%), tout en restant nettement inférieur aux années précédentes (13,72 % en 2018, 15,27 % en 2017, et environ 8 % avant 2016). Les non-conformités sont relevées sur des produits prélevés sur les étals martiniquais, comme il était en général observé les années précédentes.

Pour rappel le plan d'échantillonnage appliqué en Martinique depuis 2016 cible les poissons côtiers et les crustacés, plus sujets à une contamination par la chlordécone. Cette modification a entraîné une forte hausse du taux de non-conformités observé à l'époque (passant de 8 % à 15%).

Depuis 2019, un renforcement de 30 % des contrôles a été appliqué (687 prélèvements analysés, dont 585 issus des étals), sans que le plan d'échantillonnage n'ait évolué. Les autres contrôles ont été opérés sur les produits de l'aquaculture (12) et ceux issus de l'importation (90). Ils n'ont donné lieu qu'à une non conformité (aquaculture).

Le plan de surveillance mis en œuvre en Guadeloupe cible principalement les produits issus de la pêche au large, de la pêche côtière en excluant les communes avoisinant les zones interdites de pêche, et des produits importés. Sur les 124 prélèvements analysés dans le cadre du plan de surveillance, aucune non-conformité n'a été constatée en 2020.

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	909 585 1 021 848	12 200	1 066 787 5 728 541	1 976 372 6 762 589	1 976 372
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	180 000		16 588 407 45 761 271	16 768 407 45 761 271	36 768 407
06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes	187 015		-209 311	0 -22 296	0
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	3 495 000 1 466 781	31 770	1 493 424 2 814 648	4 988 424 4 313 199	4 988 424
09 – Plan littoral 21	682 397 104 100		4 120 564 4 496 617	4 802 961 4 600 717	4 802 961
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	100 000 714 964	6 002 445	16 688 087 12 281 599	16 788 087 18 999 008	16 788 087
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			59 768 3 257 377	59 768 3 257 377	59 768
Total des AE prévues en LFI	5 366 982	0	40 017 037	45 384 019	65 384 019
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+34 948 544 (hors titre 2)		+34 948 544	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+30 402 220 (hors titre 2)		+30 402 220	
Total des AE ouvertes		110 734 783 (hors titre 2)		110 734 783	
Total des AE consommées	3 494 708	6 046 415	74 130 742	83 671 865	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 052 312 1 145 708	12 200	722 987 5 265 301	1 775 299 6 423 209	1 775 299
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	180 000 64 727		17 600 838 33 371 402	17 780 838 33 436 129	37 780 838
06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes	652 888 1 424 003		793 411	1 446 299 1 424 003	1 446 299
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	3 495 000 1 399 763	31 770	1 490 708 2 338 204	4 985 708 3 769 737	4 985 708
09 – Plan littoral 21	590 000 136 640		3 851 668 2 927 856	4 441 668 3 064 496	4 441 668
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	100 000 71 071	490 963	7 326 693 6 108 112	7 426 693 6 670 146	7 426 693
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire			696 665 667 712	696 665 667 712	696 665
Total des CP prévus en LFI	6 070 200	0	32 482 970	38 553 170	58 553 170
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+13 939 421 (hors titre 2)		+13 939 421	

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+14 122 625 (hors titre 2)		+14 122 625	
Total des CP ouverts		66 615 216 (hors titre 2)		66 615 216	
Total des CP consommés	4 241 913	534 933	50 678 587	55 455 433	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 264 000 1 270 207	-62	1 021 188 5 759 297	2 285 188	2 285 188 7 029 443
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	171 900		27 322 897 25 227 466	27 322 897	47 322 897 25 399 366
06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes	757 468		-757 468	0	0 0
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	997 074 1 128 751	15 376	990 046 1 091 394	1 987 120	1 987 120 2 235 521
09 – Plan littoral 21	144 970		3 974 240 3 710 043	3 974 240	3 974 240 3 855 013
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane				0	0 0
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire				0	0 0
Total des AE prévues en LFI	2 261 074	0	33 308 371	35 569 445	55 569 445
Total des AE consommées	3 473 295	15 315	35 030 732		38 519 342

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Eau - Agriculture en Bretagne	1 264 000 1 088 310	-62	519 340 6 367 026	1 783 340	1 783 340 7 455 275
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse	39 910		17 833 407 33 807 470	17 833 407	37 833 407 33 847 380
06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes	1 468 602		1 594 345 77 913	1 594 345	1 594 345 1 546 515
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	996 097 1 330 842	15 376	985 393 957 293	1 981 490	1 981 490 2 303 511
09 – Plan littoral 21	134 950		2 476 863 2 129 586	2 476 863	2 476 863 2 264 535
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la				0	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019					
Guyane					0
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire				0	0
Total des CP prévus en LFI	2 260 097	0	23 409 348	25 669 445	45 669 445
Total des CP consommés	4 062 615	15 315	43 339 286		47 417 215

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	3 473 295	5 366 982	3 494 708	4 062 615	6 070 200	4 241 913
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 253 930	5 146 982	2 564 033	1 928 030	5 197 312	2 122 346
Subventions pour charges de service public	1 219 365	220 000	930 675	2 134 585	872 888	2 119 567
Titre 5 – Dépenses d'investissement	15 315	0	6 046 415	15 315	0	534 933
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 315	0	6 046 415	15 315	0	534 933
Titre 6 – Dépenses d'intervention	35 030 732	40 017 037	74 130 742	43 339 286	32 482 970	50 678 587
Transferts aux ménages	0	781 424	0	0	778 708	0
Transferts aux entreprises	4 914 200	5 664 356	12 111 732	5 896 699	3 446 709	8 214 639
Transferts aux collectivités territoriales	28 038 966	28 963 866	52 982 834	33 790 048	24 933 291	36 497 223
Transferts aux autres collectivités	2 077 565	4 607 391	9 036 176	3 652 538	3 324 262	5 966 726
Total hors FdC et AdP		45 384 019			38 553 170	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+65 350 764			+28 062 046	
Total*	38 519 342	110 734 783	83 671 865	47 417 215	66 615 216	55 455 433

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	20 000 000	20 000 000	34 948 544	16 900 000	20 000 000	13 939 421
Total	20 000 000	20 000 000	34 948 544	16 900 000	20 000 000	13 939 421

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/2020				5 441 921				
07/2020		8 425 000						
09/2020		4 523 544						
10/2020				5 597 500				
11/2020		22 000 000		1 700 000				
12/2020				1 200 000				
Total		34 948 544		13 939 421				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/01/2020		27 361 848		12 142 796				
Total		27 361 848		12 142 796				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/02/2020		850 616		148 978				
Total		850 616		148 978				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		8 438 822		5 588 822				
24/11/2020						5 036 638		2 516 504
Total		8 438 822		5 588 822		5 036 638		2 516 504

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		200 000		200 000				
Total		200 000		200 000				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						1 412 428		1 441 467
Total						1 412 428		1 441 467

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		71 799 830		32 020 017		6 449 066		3 957 971

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Eau - Agriculture en Bretagne		1 976 372 6 762 589	1 976 372 6 762 589		1 775 299 6 423 209	1 775 299 6 423 209
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse		16 768 407 45 761 271	16 768 407 45 761 271		17 780 838 33 436 129	17 780 838 33 436 129
06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes		-22 296	0 -22 296		1 446 299 1 424 003	1 446 299 1 424 003
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone		4 988 424 4 313 199	4 988 424 4 313 199		4 985 708 3 769 737	4 985 708 3 769 737
09 – Plan littoral 21		4 802 961 4 600 717	4 802 961 4 600 717		4 441 668 3 064 496	4 441 668 3 064 496
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane		16 788 087 18 999 008	16 788 087 18 999 008		7 426 693 6 670 146	7 426 693 6 670 146
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire		59 768 3 257 377	59 768 3 257 377		696 665 667 712	696 665 667 712
Total des crédits prévus en LFI *	0	45 384 019	45 384 019	0	38 553 170	38 553 170
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+65 350 764	+65 350 764		+28 062 046	+28 062 046
Total des crédits ouverts	0	110 734 783	110 734 783	0	66 615 216	66 615 216
Total des crédits consommés	0	83 671 865	83 671 865	0	55 455 433	55 455 433
Crédits ouverts - crédits consommés		+27 062 918	+27 062 918		+11 159 783	+11 159 783

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Le tableau ci-dessus affiche la consommation après déduction des retraits sur engagements juridiques des années antérieures (- 2 153 218,36 € de REJB). En neutralisant les minorations relatives aux engagements juridiques des années antérieures, le montant des dépenses effectuées en 2020 sur l'ensemble du programme s'élève à 84 003 422 € en AE et 55 455 433 € en CP.

Action 02 "Eau et agriculture en Bretagne"

L'action 02 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 1 976 372 € d'AE et de 1 775 299 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 79 055 € en AE et 73 780 € de CP. Un transfert en gestion à hauteur de 5 M€ en AE et CP est intervenu pour le financement de l'axe 5 de l'action dédié au plan de lutte contre la prolifération des algues vertes. Le report de 12 427 € de CP 2019 destinés au paiement des mesures agro-environnementales et climatiques a été accordé.

Les dépenses de l'action 02 s'élèvent à 6 887 811 € en AE (avant imputation des REJB) et 6 423 209 € en CP pour un disponible de 6 897 317 € en AE et 6 713 946 € en CP.

L'action a par ailleurs bénéficié de 3 510 € d'AE recyclées, intégralement ré-engagées.

Action 04 "Programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse"

L'action 04 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 16 768 407 € d'AE et de 17 780 838 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 670 737 € en AE et 738 955 € de CP. Cette dotation a été abondée de reports à hauteur de 27 872 171 € d'AE (dont 510 323 € de crédits budgétaires et 27 361 848 € de fonds de concours) et 12 142 796 € de CP (fonds de concours uniquement), de 20 M€ d'AE et de 5 441 921 € de CP de fonds de concours 2020, ainsi que de 17 916,73 € de redéploiement, à titre exceptionnel, de CP sans emploi résultant de la clôture de l'action 06.

Les dépenses de l'action 04 s'élèvent à 45 932 640 € en AE (avant imputation des REJB) et 33 436 129 € en CP pour un disponible de 63 969 841 € en AE et 34 644 517 € en CP.

L'action a par ailleurs bénéficié de 1 794 968€ d'AE recyclées (dont 48 k€ hors fonds de concours), ré-engagées à hauteur de 1 731 152€.

Action 06 "Plan gouvernemental pour le Marais poitevin"

L'action 06 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 1 446 299 € de CP, consommés à hauteur de 1 424 003 €.

L'action a bénéficié de 87 000 € d'AE recyclées, intégralement ré-engagées.

Action 08 "Plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe"

L'action 08 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 4 988 424 € d'AE et de 4 985 708 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 199 537 € en AE et 207 201 € en CP. A cette dotation se sont ajoutés 340 293 € de reports d'AE et 136 551 € de reports de CP 2020, et des transferts en gestion à hauteur de 350 k€ en CP pour l'accompagnement des agriculteurs et des éleveurs (120 k€), l'accompagnement des auto-consommateurs (programme Jafa 190k€) et la dépollution des sols (40 k€).

Les dépenses de l'action 08 s'élèvent à 4 315 743 € en AE (avant imputation des REJB) et 3 769 737 € en CP pour un disponible de 5 129 180 € en AE et 5 265 058 € en CP.

L'action a bénéficié de 2 205 € d'AE recyclées, non ré-engagées.

Action 09 "Plan littoral 21"

L'action 09 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 4 802 961 € d'AE et de 4 441 668 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 192 118 € en AE et 184 592 € en CP.

Les dépenses de l'action 09 s'élèvent à 4 610 843 € en AE et 3 064 496 € en CP, pour un disponible de 4 610 843 € en AE et 4 257 076 € en CP.

Action 10 « Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane »

L'action 10 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 16 788 087 € d'AE et de 7 426 693 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 671 523 € en AE et 308 646 € en CP. Cette dotation a été abondée de 14 948 544 € d'AE et 8 497 500 € de CP de fonds de concours, d'un virement de 200 k€ d'AE et de CP en provenance du programme 137 pour les mesures relatives à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'un transfert de 238 822 € d'AE et de CP du programme 113. L'action a par ailleurs restitué 5 036 638 € d'AE et 2 512 125 € de CP au programme 103 consécutivement à la décision de réorienter les crédits du plan d'investissement dans les compétences du contrat de convergence et de transformation mis en œuvre dans le cadre de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane, vers un programme de lutte contre l'illettrisme relevant du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

Les dépenses de l'action 10 s'élèvent à 18 999 008 € en AE et 6 670 146 € en CP, pour un disponible de 26 668 757 € en AE et 13 642 904 € en CP.

Action 11 « Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire »

L'action 10 a bénéficié, en loi de finances initiale, de l'ouverture de 59 768 € d'AE et de 696 665 € de CP, diminués d'une réserve de précaution de 2 391 € en AE et 28 953 € en CP. Un transfert en gestion à hauteur de 3,2 M€ en AE est intervenu pour le financement des mesures agro-environnementales et climatiques pluriannuelles.

Les dépenses de l'action 11 s'élèvent à 3 257 377 € en AE et 667 712 € en CP, soit l'intégralité de sa ressource.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	43 552 072	43 552 072	0	36 721 223	36 721 223
Amendements	0	+1 831 947	+1 831 947	0	+1 831 947	+1 831 947
LFI	0	45 384 019	45 384 019	0	38 553 170	38 553 170

Les crédits inscrits au PLF 2020 ont été modifiés par un amendement présenté par le Gouvernement à l'Assemblée nationale, se traduisant par une minoration de 168 053 € en AE et CP et un amendement déposé par les députés Serva, Benin, Kéclard-Mondésir, Letchimy et Nilor allouant 2 M€ pour la mise en œuvre du dosage du taux de chlordécone dans le sang.

Le programme 162 a ainsi été doté en LFI de 45 384 019 € en AE et 38 553 170 € en CP, hors fonds de concours.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le programme 162 comporte, depuis 2020, deux nouvelles actions :

L'action 10 « Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » porte la majorité des mesures inscrites, au titre de la participation de l'État, dans le contrat de convergence et de transformation (CCT) de la Guyane signé, le 8 juillet 2019 avec le président de la collectivité, en vue de réduire les écarts de développement avec l'Hexagone. Sa mise en place entraîne la création du BOP fonds Guyane comportant trois UO (DCAT, DPOP et DGTM) et doté d'un référentiel de programmation de 18 activités permettant de retracer l'ensemble des opérations des 5 sous-actions.

L'action 11 « Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire » est prévue par le contrat d'avenir des Pays de la Loire, signé le 8 février 2019 par le Premier ministre et la présidente du conseil régional, qui fixe les priorités communes et acte plusieurs engagements importants de l'État pour soutenir le développement économique et territorial de la région. Sa mise en place entraîne la création du BOP qualité de l'eau en Pays de la Loire comportant trois UO régionales et 10 UO départementales et doté d'un référentiel de programmation de 9 activités permettant de retracer l'ensemble des opérations des 3 sous-actions.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits ouverts en LFI sur le programme 162 – interventions territoriales de l'Etat s'élèvent à 45,38 M€ en AE et 38,55 M€ en CP. La mise en réserve de 4% a été imputée, au prorata, sur chaque action du programme (1,8 M€ en AE et 1,5 M€ en CP) et annulée en fin de gestion.

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le programme a bénéficié :

- de reports de fonds de concours de 27,36 M€ en AE et 12,14 M€ en CP pour l'action 04 « Programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse »,
- de reports de crédits pour un montant de 850 k€ en AE et 149 k€ en CP pour les actions 02 « Eau et agriculture en Bretagne », 04 « Programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse » et 08 « Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone »,
- d'un transfert en gestion en provenance du MAA – programme 149 – d'un montant total de 8,2 M€ en AE et 5,12 M€ destiné, au financement du deuxième plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV2) dans le cadre de l'action 02 « Eau et agriculture en Bretagne » (5M€ AE et CP), de l'accompagnement et la reconversion des pêcheurs et des éleveurs dans le cadre de l'action 08 « Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone » (0,12 M€ en CP) et des mesures agro-environnementales et climatiques de l'action 11 « Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire »,
- d'un transfert en gestion en provenance du MSS – programme 204 – à hauteur de 190 k€ en CP destiné à l'accompagnement des auto-consommateurs (programme Jafa) dans le cadre de l'action 08 « Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone »,
- d'un transfert en gestion en provenance du MESRI – programme 172 – à hauteur de 40 k€ en CP destiné à la dépollution des sols dans le cadre de l'action 08 « Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone »,
- d'un transfert en gestion en provenance du MTE – programme 113 – à hauteur de 239 k€ en AE et CP destiné aux mesures biodiversité de l'action 10 « Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane »,
- d'un virement en provenance du programme 137 à hauteur de 0,2 M€ en AE et CP destiné aux mesures de l'objectif « égalité entre les femmes et les hommes » de l'action 10 « Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane »,
- d'un rattachement de fonds de concours en provenance de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) pour un montant total de 28,4 M€ en AE et 11 M€ en CP pour la mise en œuvre des opérations routières, portuaires et ferroviaires de l'action 04 « Programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse » (20 M€ en AE et 5,4 M€ en CP) et pour le volet mobilité multimodale de l'action 10 « Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » (8,4 M€ en AE et 5,6 M€ en CP),
- d'un rattachement de fonds de concours en provenance de l'agence de la transition écologique (ADEME) à hauteur de 4,5 M€ en AE et 1,7 M€ en CP pour la gestion et la valorisation des déchets de l'action 10 « Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane »,
- d'un rattachement de fonds de concours en provenance de l'Office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 2 M€ en AE et 1,2 M€ en CP pour la mise en œuvre des mesures dédiées à l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées de l'action 10 « Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane »,

Le programme a restitué 5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP au ministère du travail – programme 103 – consécutivement à la décision de réorienter les crédits du plan d'investissement dans les compétences du contrat de convergence et de transformation mis en œuvre dans le cadre de l'action 10 « Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane », vers un programme de lutte contre l'illettrisme relevant du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le fonds de concours n°1-2-00521 « contribution de l'AFITF au programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse » porte sur les infrastructures routières, ferroviaires et portuaires de l'action 04 « programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse ».

Les crédits du programme ont été abondés au titre de ce fonds de concours à hauteur de :

- 49 108 816 € d'AE, soit 20 M€ rattachés sur l'exercice 2020, 1 746 968 € d'AE recyclées et 27 361 848 € de reports sur 2020 de crédits 2019 non consommés ;
- 17 607 930 € de CP, soit 5 441 921 € rattachés sur l'exercice 2020 et 12 142 796 € de reports sur 2020 de crédits 2019 non consommés.

La consommation des crédits de ce fonds de concours s'élève à 31,13 M€ en AE et 17 607 931 € en CP.

Le montant des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice s'élève à 17 978 816 M€ en AE.

Le fonds de concours n°1-2-00531 « contributions de l'AFITF, de l'ADEME et de l'OFB au fonds interministériel pour la transformation de la Guyane » porte sur les volets mobilité multimodale, gestion et la valorisation des déchets et alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées de l'action 10 « fonds interministériel pour la transformation de la Guyane».

Les crédits du programme ont été abondés au titre de ce fonds de concours à hauteur de :

- 14 948 544 € d'AE, soit 8,425 M€ en provenance de l'AFITF, 4 523 544 € en provenance de l'ADEME et 2 M€ en provenance de l'OFB ;
- 8 497 500 € de CP, soit 5 597 500 € en provenance de l'AFITF, 1,7 M€ en provenance de l'ADEME et 1,2 M€ en provenance de l'OFB.

La consommation des crédits de ce fonds de concours s'élève à 8 464 989 € en AE et 1 529 241 € en CP.

Le montant des crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice s'élève à 6 483 555 € en AE et 6 968 259 € en CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	1 815 361	1 815 361	0	1 542 127	1 542 127
Surgels	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000
Dégels	0	-2 201 466	-2 201 466	0	-2 100 660	-2 100 660
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	1 613 895	1 613 895	0	1 441 467	1 441 467

La réserve de précaution a été intégralement annulée en fin de gestion, en AE comme en CP.

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane	197 979 728	16 788 087	7 426 693	18 999 008	6 670 146	18 999 008	6 670 146
Guyane	197 979 728	16 788 087	7 426 693	18 999 008	6 670 146	18 999 008	6 670 146
Total	197 979 728	16 788 087	7 426 693	18 999 008	6 670 146	18 999 008	6 670 146

Le montant contractualisé au titre du P162 – interventions territoriales de l'État a été revu à la baisse en 2020 suite à la décision de réorienter les crédits du plan d'investissement dans les compétences vers un programme de lutte contre l'illettrisme relevant du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion. Il s'élève dorénavant à 197 979 728 €.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 110 734 783	CP ouverts en 2020 * (P1) 66 615 216
AE engagées en 2020 (E2) 83 671 865	CP consommés en 2020 (P2) 55 455 433
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 914 221	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 38 014 388
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 26 148 697	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 17 441 046

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 192 262 263				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 192 262 263	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 38 014 388	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 154 247 876
AE engagées en 2020 (E2) 83 671 865	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 17 441 046	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 66 230 820
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 220 478 695
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 64 517 840
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 155 960 855

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des crédits de paiement au 31 décembre 2020 se répartissent comme suit :

- 5,48 M€ au titre de l'action 02 « Eau et agriculture en Bretagne » ;
- 194,71 M€ au titre de l'action 04 « Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse » ;
- 1,50 M€ au titre de l'action 08 « Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone » ;
- 3,87 M€ au titre de l'action 09 « Plan littoral 21 » ;

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 12,33 M€ au titre de l'action 10 « Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane »
- 2,59 M€ au titre de l'action 11 « Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire »

Les restes à payer relatifs au volet « transport » du PEI financé par des crédits de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), sont rattachés par voie de fonds de concours à l'action 04 du programme 162. Sur les 194,71 M€ de restes à payer constatés au 31 décembre 2020, 124,92 M€ seront couverts par l'AFITF, au titre du solde des opérations relevant du volet « transport ».

Par ailleurs, le montant des AE non affectées non engagées au 31 décembre 2020 s'élève à 25 615 672,29 € (dont 1 318 783,29 € hors fonds de concours) avant déduction des mouvements sur des engagements juridiques antérieurs.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

02 – Eau - Agriculture en Bretagne

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Eau - Agriculture en Bretagne		1 976 372 6 762 589	1 976 372 6 762 589		1 775 299 6 423 209	1 775 299 6 423 209

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2020 s'élève à 6 887 810,67 € sur l'action 02, avant déduction des 128 731,26 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) dont 3 510 € ont été ré-engagés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	909 585	1 021 848	1 052 312	1 145 708
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	689 585	821 848	832 312	945 708
Subventions pour charges de service public	220 000	200 000	220 000	200 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		12 200		12 200
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		12 200		12 200
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 066 787	5 728 541	722 987	5 265 301
Transferts aux entreprises	845 255	3 182 775	306 884	3 232 300
Transferts aux collectivités territoriales		1 166 016		1 107 710
Transferts aux autres collectivités	221 532	1 379 751	416 103	925 292
Total	1 976 372	6 762 589	1 775 299	6 423 209

Les dépenses de l'action 02, avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) sont les suivantes :

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	909 585	1 032 162	1 052 312	1 145 708
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	689 585	832 162	832 312	945 708
Subventions pour charges de service public	220 000	200 000	220 000	200 000
Titre 5 : Dépenses d'investissement		12 200		12 200
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		12 200		12 200
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 066 787	5 843 449	722 987	5 265 301
Transferts aux entreprises	845 255	3 267 594	306 884	3 232 300
Transferts aux collectivités territoriales		1 177 248		1 107 710

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités	221 532	1 398 607	416 103	925 292
Total de l'action 02 eau et agriculture en Bretagne	1 976 372	6 887 811	1 775 299	6 423 209

Axe 1 - Inciter les agriculteurs et les autres acteurs à supprimer les atteintes à l'environnement : 1 208 067 € en AE et 971 861 € en CP

Les dépenses concernent :

- le prélèvement et l'analyse de pesticides dans les eaux, effectués dans le cadre des conventions passées avec la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides (CORPEP),
- la convention triennale Phytosol conclue avec le CNRS pour l'élaboration d'une cartographie de la pollution des sols par les produits phytosanitaires,
- les travaux pour la réalisation d'une application web pour le calcul de la fourniture d'azote du sol,
- une étude sur la mise à jour du référentiel régional agronomique relatif au reliquat sortie d'hiver,
- des actions d'animation et d'accompagnement vers des systèmes agricoles économes et durables,

Des crédits ont également permis des animations de l'association « eau et rivières de Bretagne » et les actions de changements de pratiques et d'aménagements parcellaires dans le bassin versant de la Seiche, et de poursuivre la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques en dehors des baies algues vertes.

AXE 2 - Mesurer l'évolution de la situation environnementale des milieux et faire appliquer des solutions collectives par l'action réglementaire : 548 907 € en AE et 579 146€ en CP

Ces crédits financent l'action réglementaire des directions départementales interministérielles (DDI) et les actions de l'Agence régionale de santé (ARS) visant à suivre et mesurer la qualité de l'eau dans différents milieux particulièrement sensibles aux pollutions.

Dans le cadre de la connaissance qualitative des milieux, ces crédits ont permis :

- le suivi de la qualité des eaux brutes des bassins versants en contentieux ;
- la surveillance des cyanobactéries dans les eaux douces ;
- la surveillance des zones de pêche à pied de loisirs ;
- la communication sur l'eau potable et la pêche à pied ;
- une étude sur l'identification des zones à risques confiée au centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA).

Sur le volet police de l'eau, ils sont utilisés pour :

- moderniser les outils de contrôles et les systèmes de bancarisation des données ;
- informer les agriculteurs dans le cadre de la campagne de déclaration des flux d'azote ;
- financer des analyses pour alimenter des réseaux de surveillance et pour appuyer l'action de contrôle (détection de pollutions diffuses, ou accidentelles), et des projets innovants (dématérialisation et simplification des plans d'épandage).

Axe 3 - Améliorer l'évaluation des résultats, développer le retour d'expérience et amplifier la gestion prospective et le pilotage à long terme : 231 809 € en AE et 203 982 € en CP

Il s'agit notamment de poursuivre le programme d'études et d'évaluation dans le cadre du plan régional santé environnement, les analyses spécifiques à la pollution olfactive de Saint-Brieuc agglomération et les travaux sur le site internet pêche à pied responsable afin de mettre à disposition les données de qualité des zones de pêche à pied.

Les crédits ont également financé les études engagées dans le cadre du plan de gestion des poissons migrateurs et du réseau expérimental de réhabilitation des zones humides (RERZH) dans le Finistère, la poursuite de l'étude « analyse de la répercussion des prélèvements sur la qualité des eaux superficielles, vision prospective sur les 10 prochaines années », confiée au bureau d'étude Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG), la préparation

de l'évaluation du septième programme d'action régional sur les nitrates (PAR7) et une étude pour évaluer l'impact des vidanges au champ des fonds de cuves contenant encore des pesticides en fin de chantier de pulvérisation.

Axe 5 - Mettre en oeuvre le plan de lutte contre les algues vertes : 4 899 028 € en AE et 4 668 220 € en CP

Le plan prévoit la mise en place de campagnes annuelles d'analyses de reliquats d'azote dans les parcelles des exploitants agricoles de l'ensemble des baies "algues vertes". Les dépenses couvrent la mise à jour des îlots par l'ASP et les contrôles, les prélèvements et analyses, le suivi des parcelles de référence et l'interprétation des résultats.

Il comporte également la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques pour l'accompagnement des agriculteurs et d'aides aux investissements matériels, dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

Les crédits sont par ailleurs consacrés aux expérimentations agronomiques mutualisées entre les baies (projet DEMAIN pour l'analyse précise de l'évolution de la composition des cours d'eau, projet de modélisation du développement des algues), à des aides directes aux exploitants agricoles pour faire évoluer leurs pratiques (chantiers collectifs de semis et dispositif de boucle vertueuse, animation et conseil agricole), au financement de travaux de conciliation et d'animation de l'acquisition de foncier en zones sensibles sur le littoral des baies algues vertes, à l'acquisition d'un équipement permettant le semis de couverts végétaux d'interculture sur une culture de céréales déjà en place, au lancement d'une campagne de mesure des nuisances olfactives auprès des riverains de la station de traitement des algues ramassées de Lantic, à une participation aux mesures de qualité de l'eau et d'animation collective pour atténuer la réduction des financements accordés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et à l'appel à projets lancé par cette dernière concernant la mise en place d'un dispositif de paiement pour services environnementaux. Le nouveau site Internet a été mis en ligne et plusieurs actions de communication ont été conduites. L'observatoire de l'environnement a été chargé de concevoir des supports pour présenter les indicateurs de suivi du PLAV aux différents publics concernés.

L'aide financière apportée aux collectivités locales pour le ramassage des algues vertes est inférieure à la moyenne pluriannuelle (1 M€ en 2020 pour une programmation de 1,3 M€) en raison des échouages modérés en 2020 dans les Côtes d'Armor.

ACTION

04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse		36 768 407 45 761 271	36 768 407 45 761 271		37 780 838 33 436 129	37 780 838 33 436 129

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2020 s'élève à 45 932 639,86 € sur l'action 04, avant déduction des 1 902 520,86 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) dont 1 731 152 € ont fait l'objet d'un ré-engagement.

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	180 000		180 000	64 727
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	180 000		180 000	64 727
Titre 6 : Dépenses d'intervention	36 588 407	45 761 271	37 600 838	33 371 402
Transferts aux entreprises				565 165
Transferts aux collectivités territoriales	35 768 407	44 340 271	36 780 838	31 322 112
Transferts aux autres collectivités	820 000	1 421 000	820 000	1 484 125
Total	36 768 407	45 761 271	37 780 838	33 436 129

Les dépenses de l'action 04, avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) sont les suivantes :

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	180 000		180 000	64 727
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	180 000		180 000	64 727
Titre 6 : Dépenses d'intervention	36 588 407	45 932 640	37 600 838	33 371 402
Transferts aux entreprises				565 165
Transferts aux collectivités territoriales	35 768 407	44 511 640	36 780 838	31 322 112
Transferts aux autres collectivités	820 000	1 421 000	820 000	1 484 125
Total action 04 PEI Corse	36 768 407	45 932 640	37 780 838	33 436 129

En ce qui concerne les crédits du noyau budgétaire, l'action a bénéficié de 17 917 € de CP liés à la clôture de l'action 06. Le reliquat de crédits constatés en fin de gestion ne permettait pas d'engager ou de payer les opérations en attente, ces crédits sont reportés sur 2021.

Les réalisations de l'année 2020 se répartissent comme suit :

Axe 1: Mettre à niveau les réseaux et équipements collectifs de base

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 5 538 553€ dont :

– 4 099 003 € dédiés à la sous-mesure eau potable pour la première tranche des travaux préconisés par le schéma directeur de la commune de Volpajola (321 905 €), la mise en conformité du site de production d'eau potable de Sartène (955 634 €) et la première tranche du programme de travaux pour la commune de Bonifacio (2 821 464 €) ;

– 1 439 550€ dédiés à la lutte contre les inondations pour le recalibrage de la partie aval du ruisseau Lupino.

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 3 472 665 € :

– eau brute : 768 317 €

– eau potable : 1 204 794 €

– lutte contre les inondations : 431 865 €

– Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : 1 067 688 €

Axe 2 : Renforcer les infrastructures de mise en valeur du territoire insulaire

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 2 199 480€, dont :

- 19 859 348 € dédiés à la sous-mesure routes pour la dénivellation du carrefour de la Gravona (10 500 000€) et le calibrage et la rectification du tracé de routes départementales (9 359 348 €) ;
- 9 587 500 € dédiés à la sous-mesure ports de commerce pour la réparation des ouvrages maritimes et portuaires du vieux port de Bastia (quai des Martyrs, môle génois et jetée du Dragon) ;
- 1 752 632 € dédiés au développement urbain et au logement social pour la commune d'Ajaccio (PRU Cannes-Salines) pour la construction de la passerelle et du marché couvert des Cannes (1 300 000 €), l'acquisition d'espaces verts et la démolition d'un bâtiment (152 632 €) et la démolition de la ruine Candia (300 000 €) ;
- 1 000 000€ ont été consacrés à la maîtrise du foncier pour le fonctionnement du Groupement d'Intérêt public pour la Reconstitution des Titres de propriétés En Corse (GIRTEC).

Les mandatements de l'année pour cet axe se sont élevés à 25 119 233 € :

- mesures routes : 14 575 869 €
- mesures ports de commerce: 3 032 062 €
- aéroports : 2 288 500 €
- développement urbain et le logement social : 3 885 886 €
- agriculture et le développement durable : 336 916 €
- maîtrise du foncier : 1 000 000 €

Axe 3 : Résorber le déficit en services collectifs

Les engagements pour cet axe se sont élevés à 8 184 407 € répartis de la manière suivante :

- 581 000 € dédiés à la santé pour l'acquisition d'un camping-car connecté permettant un accès du public aux services (160 000 €) et la mise en sécurité du centre hospitalier de Castelluccio (421 000 €) ;
- 6 962 207 € dédiés à la culture pour la réalisation de la salle de spectacles Calvi-Balagne (2 520 000 €) et le conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique Henri Tomasi à Ajaccio (4 442 207 €) ;
- 641 200 € pour les aides aux TPE et PME.

Les mandatements de l'année pour cet axe ont atteint la somme de 4 779 504 € dont :

- santé : 93 345 €
- culture et le patrimoine : 2 086 159 €
- financement des TPE : 2 600 000 €

Axe 4 : Assistance à maîtrise d'ouvrage

Le montant de 10 200 € a été engagé pour la réalisation d'une étude sur l'évolution statutaire des chambres de commerce et des chambres des métiers et de l'artisanat de Corse.

Un paiement a été réalisé à hauteur de 64 727 €

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION**06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
06 – Plan gouvernemental sur le Marais Poitevin - Poitou Charentes		-22 296	0 -22 296		1 446 299 1 424 003	1 446 299 1 424 003

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		187 015	652 888	1 424 003
Subventions pour charges de service public		187 015	652 888	1 424 003
Titre 6 : Dépenses d'intervention		-209 311	793 411	
Transferts aux entreprises			772 800	
Transferts aux collectivités territoriales		-20 611	20 611	
Transferts aux autres collectivités		-188 699		
Total		-22 296	1 446 299	1 424 003

Les derniers engagements ont été effectués en 2018. Les crédits 2020 ont été exclusivement consacrés à la couverture des derniers restes à payer pour chacun des axes suivants :

Axe 1 : Amélioration de la gestion de la ressource en eau : 505 434 € en CP

Les crédits ont permis de solder les dernières opérations de gestion de l'hydraulique (opérations sur le domaine public fluvial géré par l'institution interdépartementale du bassin de la Sèvre niortaise, contrat de territoire milieu aquatique, etc.).

Axe 2 : Agriculture : 742 800 € en CP

Les crédits ont couvert l'annuité 2020 des mesures agro-environnementales engagées depuis 2015.

Axe 3 : Natura 2000 et biodiversité : 178 770 € en CP

Les crédits ont été consacrés au règlement des dernières opérations de préservation de la biodiversité (passes à poissons, contrats de marais, etc.).

ACTION

08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Volet territorialisé du plan national d'action chlordécone		4 988 424 4 313 199	4 988 424 4 313 199		4 985 708 3 769 737	4 985 708 3 769 737

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2020 s'élève à 4 315 743 € sur l'action 08, avant déduction des 2 543,85 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 495 000	1 466 781	3 495 000	1 399 763
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 495 000	923 121	3 495 000	904 199
Subventions pour charges de service public		543 660		495 564
Titre 5 : Dépenses d'investissement		31 770		31 770
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		31 770		31 770
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 493 424	2 814 648	1 490 708	2 338 204
Transferts aux ménages	781 424		778 708	
Transferts aux entreprises	12 000	1 787 963	12 000	1 539 181
Transferts aux collectivités territoriales		400 000		323 271
Transferts aux autres collectivités	700 000	626 685	700 000	475 751
Total	4 988 424	4 313 199	4 985 708	3 769 737

Les dépenses de l'action 08, avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) sont les suivantes :

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 495 000	1 469 235	3 495 000	1 399 763
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 495 000	925 665	3 495 000	904 199
Subventions pour charges de service public		543 660		495 564
Titre 5 : Dépenses d'investissement		31 770		31 770
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		31 770		31 770
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 493 424	2 814 648	1 490 708	2 338 204
Transferts aux ménages	781 424		778 708	
Transferts aux entreprises	12 000	1 787 963	12 000	1 539 181
Transferts aux collectivités territoriales		400 000		323 271
Transferts aux autres collectivités	700 000	626 685	700 000	475 751
Total action 08 volet territorialisé du plan national d'action chlordécone	4 988 424	4 315 743	4 985 708	3 769 737

Axe 1 - Élaborer localement une stratégie de développement durable : 2 812 931 € en AE et 2 601 018 € en CP

Les crédits mobilisés sur cet axe ont été consacrés à :

- l'action 4 dédiée à la poursuite de la mesure de la chlordécone dans les sols agricoles. Il s'agit de répondre à une attente forte de la population en complétant la cartographie de la pollution des sols. Accessibles en ligne, les cartes à l'échelle de la parcelle permettent, selon le niveau de contamination du sol ou de son risque de contamination par la chlordécone (parcelles issues de cultures bananières), d'appliquer des recommandations, pour les agriculteurs et les éleveurs mais aussi pour les particuliers, sur les types de productions possibles sans risque. Afin d'accélérer cette cartographie, un plan d'analyses renforcé a été mis en place en 2019 dans les deux territoires. Les crédits financent un prestataire privé pour réaliser des analyses de sol en Guadeloupe, les frais d'analyse (laboratoires) des deux régions, ainsi que du matériel. 372 analyses ont été réalisées en Martinique, 900 en Guadeloupe,
- l'action 5 dédiée à la communication. D'importants moyens ont été mobilisés afin d'informer la population de la consultation publique mise en œuvre sur le projet de plan chlordécone IV et un sondage d'opinion a été réalisé pour apprécier la perception des problématiques liées à la chlordécone. Les crédits sont également consacrés à l'entretien des bouées de balisage de la zone totale d'interdiction de la pêche en Guadeloupe,
- l'action 6 dédiée à l'accompagnement des auto-consommateurs, dans le cadre du programme JaFa (jardins familiaux). Les agences régionales de santé (ARS) ont ainsi pu maintenir les actions engagées.

Axe 2 - Favoriser une approche de prévention du risque sanitaire et de protection des populations : 572 065 € en AE et 522 130 € en CP

Les crédits ont permis de poursuivre la surveillance renforcée des denrées alimentaires consommées et mises sur le marché en Martinique et en Guadeloupe (action 7 du plan chlordécone), afin de limiter l'exposition des populations. Il s'agit de frais d'analyses, de l'acquisition d'un extracteur pour renforcer la capacité d'analyse et de l'achat et la maintenance de matériel.

Axe 3 - Poursuivre les actions de recherche : 317 586 € en AE et 280 485 € en CP

S'agissant de l'animation scientifique (action 15 du plan chlordécone), les crédits sont destinés à l'évaluation des impacts de l'exposition à la chlordécone, à l'amélioration de la connaissance des zones de contamination et des mécanismes de transfert dans les milieux naturels, à la recherche de solution de décontamination, à l'étude des modes de contamination des végétaux et animaux et à la réduction des risques d'exposition.

Axe 4 - Répondre aux enjeux socio-économiques : 613 161 € en AE et 366 105 € en CP

Les crédits consacrés à cet axe ont concerné les actions 19, 20 et 21 du plan chlordécone, relatives à l'accompagnement des pêcheurs et des agriculteurs. De nombreuses initiatives sont soutenues en Martinique ou en Guadeloupe : une étude juridique et financière sur les modalités d'exploitation de futurs navires de pêche en Martinique, la plateforme d'accompagnement des pêcheurs martiniquais, les assises de la pêche et de l'aquaculture, des études pour l'amélioration de la connaissance de la bande côtière et sur l'activité de pêche récréative en Guadeloupe, des analyses de sols et d'eaux agricoles avec un conseil personnalisé pour l'adaptation à la pollution, des actions pour développer des signes de qualité sanitaires pour l'agriculture, le soutien au groupe sanitaire de défense pour l'accompagnement des éleveurs et la diffusion de bonnes pratiques auprès des professionnels.

Les crédits consommés dans le cadre de l'amendement parlementaire de 2 M€ pour la mise en place des tests de chlordéconomie ont été consommés à hauteur de 1,3 M€ d'AE et 1,04 M€ de CP. Les crédits non consommés, soit 700k€ en AE et 960k€ en CP, ont été reportés en totalité en 2021.

ACTION

09 – Plan littoral 21

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP			Prévision LFI y.c. FdC et AdP		
	Réalisation			Réalisation		
09 – Plan littoral 21		4 802 961	4 802 961		4 441 668	4 441 668
		4 600 717	4 600 717		3 064 496	3 064 496

Observation : le montant des autorisations d'engagement consommées en 2020 s'élève à 4 610 843 € sur l'action 09, avant déduction des 10 126,34 € de retraits d'engagements juridiques bruts (REJB).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	682 397	104 100	590 000	136 640
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	682 397	104 100	590 000	136 640
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 120 564	4 496 617	3 851 668	2 927 856
Transferts aux entreprises	1 200 000	1 155 871	1 230 000	931 691
Transferts aux collectivités territoriales	2 920 564	2 321 034	2 621 668	842 891
Transferts aux autres collectivités		1 019 712		1 153 274
Total	4 802 961	4 600 717	4 441 668	3 064 496

Les dépenses de l'action 09, avant déduction des retraits d'engagements juridiques bruts (REJB) sont les suivantes :

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	682 397	104 100	590 000	136 640
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	682 397	104 100	590 000	136 640
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 120 564	4 510 843	3 851 668	2 927 856
Transferts aux entreprises	1 200 000	1 155 871	1 230 000	931 691
Transferts aux collectivités territoriales	2 920 564	2 325 134	2 621 668	842 891
Transferts aux autres collectivités		1 019 712		1 153 274
Total action 09 Plan littoral 21	4 802 961	4 610 843	4 441 668	3 064 496

Axe 1 - Pour une vitrine française de la résilience écologique : 1 292 029 € en AE et 785 808 € en CP

Les crédits ont été consacrés aux travaux de restructuration du cordon dunaire entre le Bourdigou et la Têt, aux études pré-opérationnelles pour la préservation du littoral du Grau d'Agde, à une étude sur l'amélioration du brise-lames de Béziers, à la tranche 2020 du concours de maîtrise d'œuvre de la Maison départementale de l'Hérault (site des Aresquiers), à l'aménagement d'un axe réservé aux piétons et aux cyclistes entre les ports de Sérignan et Valras-Plage et à celui d'une voie verte en piste cyclable entre Béziers et Vendres, à des expérimentations concernant l'utilisation des eaux usées, la sélection des vignobles nécessitant moins d'eau et l'agrivoltaïsme (adaptation de l'agriculture à un environnement qui deviendra aride), à la restructuration partielle du laboratoire Arago de l'observatoire océanologique

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

de Banyuls sur Mer, et à l'opération de complexification et d'amélioration de la connectivité des petits fonds côtiers de la commune de Valras-Plage.

Axe 2 - Pour une économie globale portée par l'innovation qui irrigue tout le territoire : 2 489 654 € en AE et 1 899 117 € en CP

Les crédits contribuent aux projets portés par l'IFREMER (Etude connect-Leucate et « Obspouls ») :

- à la valorisation des dorades de l'étang de Salses-Leucate ;
- à la promotion et la valorisation des dégustations de coquillages ;
- à six opérations dans le cadre des appels à projets portés par la mission littoral : fabrication innovante de récifs éco-conçus pour des applications maritimes, étude de faisabilité d'une innovation dans l'évaluation des risques sur l'émergence et la prolifération de phytoplancton toxique, système automatisé de prélèvement, concentration et extraction de l'ADN environnemental, protection contre l'érosion du littoral du Grau d'Agde et sauvetage des écosystèmes et une étude préparatoire sur la vigilance vagues submersion très haute résolution pour le littoral Occitan ;
- au soutien à l'équipement des clubs de voile et au plan de culture nautique porté par la Ligue Occitane d'aviron ;
- à la poursuite du projet « d'Archimède à Icare » relatif à la création d'une structure de référence spécialisée dans la technologie des bateaux à foils et de l'étude d'un service de transports de bagage dans l'arrière-pays ;
- à l'aménagement d'un parvis, d'un quai piétonnier et d'un parking aux abords de l'établissement touristique d'Oniria à Canet en Roussillon ;
- à l'aménagement du site de l'ancien observatoire sous-marin Aquanaude à Saint Pierre La Mer ;
- et à la création d'un pôle de valorisation des patrimoines culturels et oenotouristiques des Aspres (école de sommellerie).

Axe 3 - Pour un littoral symbole d'attractivité, d'accueil et de cohésion républicaine : 829 160 € en AE et 379 571 € en CP

Les crédits soutiennent l'opération de végétalisation de la station balnéaire de Leucate, le développement stratégique de la filière plaisance en Occitanie, la modernisation et la mise en valeur du quai Joly dans le port de Port-Vendres, une opération d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique, juridique et d'ingénierie financière pour accompagner la rénovation des meublés et des copropriétés, l'opération de valorisation éco-touristique du domaine du Grand Castelou et le projet d'aménagement et de protection du site classé du massif de la Gardiole.

ACTION**10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
10 – Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane		16 788 087 18 999 008	16 788 087 18 999 008		7 426 693 6 670 146	7 426 693 6 670 146

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 000	714 964	100 000	71 071
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	714 964	100 000	71 071
Titre 5 : Dépenses d'investissement		6 002 445		490 963
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		6 002 445		490 963
Titre 6 : Dépenses d'intervention	16 688 087	12 281 599	7 326 693	6 108 112
Transferts aux entreprises	3 547 333	5 985 123	428 360	1 946 301
Transferts aux collectivités territoriales	10 274 895	4 776 125	5 510 174	2 901 239
Transferts aux autres collectivités	2 865 859	1 520 351	1 388 159	1 260 573
Total	16 788 087	18 999 008	7 426 693	6 670 146

AXE 1 : cohésion des territoires : 7 918 048 € en AE et 3 115 885 € en CP

Ce volet comprend les actions visant à renforcer la cohésion des territoires de la Guyane en poursuivant les dynamiques initiées dans le volet aménagement durable et soutien aux dynamiques territoires du CPER 2015-2020. Le contrat de convergence doit permettre d'articuler et de coordonner les différentes contractualisations, qu'elles concernent le niveau régional ou intercommunal. L'enjeu est d'améliorer l'action publique au plus près de la vie quotidienne des habitants, conformément aux objectifs de la Loi EROM.

Les crédits ont permis d'engager les opérations d'aménagement du territoire foncier (FRAFU) ainsi que l'ensemble des dossiers sélectionnés lors de l'appel à projets économie sociale solidaire ainsi que des projets structurants pour les filières (un couvoir à poussins, l'association d'économie circulaire « kaz à vélos », les actions de coopération agricole du parc amazonien), de supporter les constructions scolaires à savoir l'extension des lycées professionnels de mécanique de Saint-Laurent du Maroni et des métiers du bois de Matoury, les salles de spectacle (réhabilitation du centre socio-culturel de Mana, centre de danse touka danse, soutien au cinéma Eldorado et aux 5 Micro-Folies) et les équipements mobiles en Guyane ainsi que l'e-culture.

AXE 2 : mobilité multimodale : 8 464 989 € en AE et 1 529 241 € en CP

Cet axe constitue, de par le montant des ressources mobilisées par l'ensemble des partenaires et son impact en termes d'emploi et de développement économique, un axe majeur du contrat de convergence et de transformation de la Guyane, dans le prolongement du Contrat de Plan Etat-Région. De par l'ampleur des projets, ceux-ci seront pluriannuels.

Les crédits sont consacrés à la construction d'un nouveau pont pour l'île de Cayenne (doublement du pont du Larivot), à deux opérations de moindre grande envergure de réaménagement des installations routières nationales (aménagement de la RN1, pont de la Comté, et aménagement de la RN2, au niveau du fleuve la Mana dit « Saut Sabbat ») et à la modernisation des terre-pleins du Grand port Maritime.

AXE 3 : territoires résilients : 1 000 035 € en AE et 950 635 € en CP

Les crédits sont destinés à des projets liés aux actions de connaissance, de contrôle, d'expertise et de préservation de la biodiversité. L'association de protection des oiseaux a été financée pour l'élaboration d'un guide d'identification, une étude sur les corridors écologiques, un ouvrage de vulgarisation scientifique sur les raies et les requins et le financement du parc naturel régional de Guyane.

AXE 4 : territoires d'innovation et de rayonnement : 1 208 460 € en AE et 776 887 € en CP

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le partenariat solide avec l'Université de Guyane, le délégué à la recherche et le rectorat a permis de répondre aux enjeux de la programmation initiale : la maîtrise d'œuvre du bâtiment recherche, l'aménagement du bâtiment administratif et deux études sur les bio-volatils.

AXE 5 : cohésion sociale et employabilité : 407 476 € en AE et 297 498 € en CP

La contractualisation avec les collectivités territoriales dans le cadre des CCT constitue un levier pour l'État afin d'asseoir la territorialisation des politiques publiques et son articulation avec celles des collectivités ultra-marines. Elle permet de conjuguer l'effort de l'État et des régions sur un certain nombre de domaines de l'emploi et de la formation professionnelle dans une perspective de réponses transversale et sectorielle.

Les crédits sont consacrés aux actions visant l'égalité entre les femmes et les hommes, par exemple le financement de l'association « l'arbre fromager » qui vient en aide aux femmes victimes de violence, et au soutien aux organismes de formation et d'emploi. Ils financent les opérateurs en charge de la formation professionnelle comme l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) et les acteurs chargés de structurer le secteur notamment la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) qui sont chargés selon leur secteur d'activité de dynamiser les filières et apporter un accompagnement adapté aux associations.

ACTION**11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire		59 768 3 257 377	59 768 3 257 377		696 665 667 712	696 665 667 712

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	59 768	3 257 377	696 665	667 712
Transferts aux entreprises	59 768		696 665	
Transferts aux autres collectivités		3 257 377		667 712
Total	59 768	3 257 377	696 665	667 712

AXE 2 – Accompagner la transition agro-écologique des exploitations agricoles : 3 257 377€ en AE et 667 712€ en CP

Ces crédits visent à accompagner la profession agricole via notamment la mise en place de mesures d'appui à la transition des pratiques agricoles sur le long terme. En 2020, ils ont permis d'élargir les territoires ouverts à la contractualisation de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), en appui des crédits du FEADER

inscrits au plan de développement rural régional (PDRR). 262 dossiers ont été instruits dans le cadre de cette campagne .

Interventions territoriales de l'État

Programme n° 162 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	2 721 485	4 038 941	952 911	1 228 182	5 752 201	3 935 206
Subventions pour charges de service public		499 200				682 800
Transferts	2 721 485	3 539 741	952 911	1 228 182	5 752 201	3 252 406
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	1 159 452	152 100		152 100		499 936
Transferts	1 159 452	152 100		152 100		499 936
Etablissement public du Marais poitevin (P113)		969 402		652 888	85 315	741 203
Subventions pour charges de service public	12 500	224 435		652 888	85 315	639 504
Transferts	-12 500	744 968				101 699
Universités et assimilés (P150)	99 890	839 440			980 992	980 517
Transferts	99 890	839 440			980 992	980 517
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					50 000	45 000
Transferts					50 000	45 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	227 694	134 862			219 800	236 746
Subventions pour charges de service public	27 694	19 862			66 680	56 936
Transferts	200 000	115 000			153 120	179 810
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)						843
Transferts						843
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	14 740	14 606			57 340	60 046
Subventions pour charges de service public	14 740	14 606				8 440
Transferts					57 340	51 606
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					70 835	66 835
Transferts					70 835	66 835
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	188 750	161 000			119 783	102 822
Transferts	188 750	161 000			119 783	102 822
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	111 697	70 952			229 531	241 755
Subventions pour charges de service public	-3 586	1 677			36 980	22 188
Transferts	115 282	69 275			192 551	219 567
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	30 000	27 878			30 000	27 000
Transferts	30 000	27 878			30 000	27 000
ARS - Agences régionales de santé (P124)	950 000	984 000	220 000	220 000	2 590 000	2 198 000
Subventions pour charges de service public	600 000	594 000	220 000	220 000	640 000	608 000
Transferts	350 000	390 000			1 950 000	1 590 000
Total	5 503 708	7 393 182	1 172 911	2 253 170	10 185 796	9 135 908
Total des subventions pour charges de service public	651 349	1 353 780	220 000	872 888	828 975	2 017 868
Total des transferts	4 852 360	6 039 401	952 911	1 380 282	9 356 821	7 118 040

Les principaux opérateurs financés dans le cadre du programme en 2020 sont les agences de services et de paiement (ASP) pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques des actions 02 – eau et agriculture en Bretagne (2,6 M€), 06 – plan gouvernemental pour le Marais poitevin (0,7 M€) et 11 – reconquête de la qualité des cours d'eau en Pays de la Loire (0,7 M€), les agences régionales de santé (ARS) au titre des mesures de l'action 02 – eau et agriculture en Bretagne (0,2 M€) et de l'action 08 – plan chlordécone en Martinique et en Guadeloupe (2 M€), l'établissement public du Marais poitevin (EPMP) pour sa participation à l'action 06 – plan gouvernemental pour le Marais poitevin (0,7 M€) et l'université de Guyane pour les investissements réalisés dans le cadre de l'action 10 – fonds interministériel pour la transformation de la Guyane (0,5 M€).